

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :  
**Mercredi 16 août 2023 à 16h00**

*Procédure adaptée*

Prestation d'accompagnement renforcé vers  
l'emploi des participants du dispositif L.O.I.R.E.  
(Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi)



**Département de la Loire**  
Pôle Vie Sociale  
Direction de l'Insertion et de l'Emploi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## **Article premier : Identification de l'acheteur**

Département de la Loire  
Pôle Vie Sociale  
Direction de l'Insertion et de l'Emploi

## **Article 2 : Objet de la consultation**

Prestation d'accompagnement renforcé des participants du dispositif L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) vers l'emploi.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 4 janvier 2024 pour les lots 1 à 7 et les lots 16 à 23 et 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les autres lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 3 : Procédure de passation**

La présente consultation en procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L2120-1, L2123-1, R2123-1 3°, R2123-4, R2123-5 et R2123-7 du code de la commande publique

À l'issue de la date et heure limites de réception des offres, les propositions seront analysées par le Département de la Loire. Il pourra s'entourer des partenaires du dispositif LOIRE pour cela.

Le Département de la Loire se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les meilleures offres.

Le Département se réserve également la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le(s) marché(s) sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le Département se réserve enfin la possibilité de ne pas donner suite à cette consultation pour motif d'intérêt général (financement du Fonds Social Européen (FSE) trop insuffisant, voire incertitude quant à l'attribution d'une subvention FSE, ...).

## **Article 4 : Caractéristiques du/des marchés**

### 4.1 Forme

Marché ordinaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

## 4.2 Allotissement

Les prestations, objets de la consultation, sont réparties en 23 lots désignés ci-dessous :

N° de lot	INTITULE DU LOT	ETP	Nombre de contacts minimum
1	Andrézieux-Bouthéon	0,5	350
2	Clapier-Terrasse et Saint Etienne	2,5	1 750
3	Châteaucreux et Saint Etienne	2	1 400
4	Bellevue et Saint Etienne	2	1 400
5	Firminy/Unieux/Vallée de l'Ondaine	1	700
6	Chambon Feugerolles/La Ricamarie/Vallée de l'Ondaine	1	700
7	Valle du Gier	3	2 100
8	Roannais Agglomération 1	2	1 400
9	Roannais Agglomération 2	2	1 400
10	Roannais Agglomération 3	1	700
11	Andrézieux/Saint Galmier	0,5	350
12	ULI Forez / Balbigny/Panissière	1	700
13	ULI Forez Montrond les Bains/Veauche/Chazelle/Feurs	2	1 400
14	ULI Forez / Saint Just Saint Rambert/Saint Bonnet le Château/Montbrison/Sury	1	700
15	ULI Forez / Boën/Noirétable	1	700
16	ULI Roannais/Pays de Charlieu	1	700
17	ULI Gier Pilat	2 (dont 0,5 zone blanche)	1 400
18	ULI Roannais	3	2 100
19	ULI Clapier Terrasse et Saint Etienne	1,5	1 050
20	ULI Châteaucreux et Saint Etienne	1,8	1 260
21	ULI Bellevue et Saint Etienne	5	3 500
22	ULI Ondaine Couronne	2	1 400
23	ULI Vallée de l'Ondaine	1	700

Très important (page suivante) : information sur le personnel pouvant le cas échéant faire l'objet d'une reprise, **masse salariale brute annuelle** par lot, fournie par les prestataires actuels, et concernant exclusivement les contrats de droit privé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

N° de lot	INTITULE DU LOT	ETP précédent marché	Masse salariale brute annuelle	ETP nouveau marché
1/Ex lot 8	Andrézieux Bouthéon	0,8	Pas de reprise de personnel (salarié de droit public)	0,5
2/Ex Lots 12 et 13	Clapier-Terrasse et Saint Etienne	3	<b>104 023,74€</b> dont 26 792,46€ pour 1 ETP 38 989,20€ pour 1 ETP 38 242,08€ pour 1 ETP	2,5
3 / Ex lots 14, 15 et 16	Chateaucieux et Saint Etienne	2,1	<b>82 417,20€</b> dont 48 049,20 € pour 1 ETP 19 386 € pour 0,5 ETP 14 982 € pour 0,6 ETP	2
4 / Ex lots 9, 10 et 11	Bellevue et Saint Etienne	2,1	<b>69 596,83€</b> dont 24 271 € pour 0,6 ETP 17 042€ pour 0,5 ETP 11016€ pour 0,5 ETP 17 267.83 pour 0.5 ETP	2
5 / Ex Lot 18 et 19	Firminy/Unieux/Vallée de l'Ondaine	1,6	36 020.74€ pour 0,8 ETP 0,8 ETP (Pas de reprise de personnel salarié de droit public)	1
6 / Ex lot 17 et 20	Chambon feugerolles/La Ricamarie/Vallée de l'Ondaine	1,6	Pas de reprise de personnel (salarié de droit public)	1
7 /Ex lot 21 et 22	Vallée du Gier	3	<b>115 471,80€</b> dont 39 698,76 € pour 1 ETP 37834,08 € pour 1 ETP 37938,96 € pour 1 ETP	3
8 / Ex lot 32	Roannais Agglomération 1	2	<b>88 315,50€</b> dont 48 411 € pour 1 ETP 39 904,50 € pour 1 ETP	2
9/ Ex lot 33	Roannais Agglomération 2	2	<b>102 779,55€</b> dont 55 971,88 pour 1 ETP 46 807,67 € pour 1 ETP	2
10 / Ex lot 31	Roannais Agglomération 3	1	39 800€ pour 1 ETP	1
11	Andrezieux/Saint Galmier	Nouveau lot	Sans objet	0,5
<b>12 / Ex Lot 23</b>	ULI Forez / Balbigny/Panissière	<b>0,7</b>	<b>36 148,92€ pour 0,70 ETP</b>	1
13 / Ex Lots <b>25</b> , 26,28 et 30	ULI Forez Montrond les Bains/Veauche/Chazelle/Feurs	<b>2,2</b>	<b>49 583,42 €</b> dont <b>22 361 € pour 0,5 ETP</b> 17 196,57 € pour 0,4 ETP 10 025,85€ pour 0,3 ETP <b>Pas de reprise de personnel pour l'ex lot 26 (contrat de droit public)</b>	2
14 / Ex Lots 27 et 29	ULI Forez / Saint Just Saint Rambert/Saint Bonnet le Château/Montbrison/Sury	1,4	<b>35 833,74€</b> dont 17 440,54 € pour 0,70 ETP 18 393,20 € pour 0,70 ETP	1
15 / Ex Lot 24	ULI Forez / Boën/Noirétable	0,7	<b>23 376,40 €</b> pour 0,70 ETP	1
16	ULI Roannais / Pays de Charlieu	Nouveau lot	Sans objet	1
17 / Ex Lot 6	ULI Gier Pilat	1,5	<b>51 694,60€</b> dont 38 101,92€ pour 1 ETP 21 592,68€ pour 0,5 ETP	2

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

18 / Ex Lot 7	ULI Roannais	3	<b>110 864€</b> dont 42 910€ pour 1 ETP 38 990€ pour 1 ETP 17 364€ pour 0.6ETP 11 600€ pour 0.4 ETP	3
19 / Ex lot 3	ULI Clavier Terrasse et Saint Etienne	1	37 966,68 € pour 1 ETP	1,5
20 / Ex Lot 4	ULI Chateaucreux et Saint Etienne	1,5	57212,77 € pour 1 ETP 31663,20 € pour 0,5ETP	1,5
21 / Ex Lot 1	ULI Bellevue et Saint Etienne	4,5	<b>204 683,71€</b> dont 27 414,52 € pour 0,8 ETP 42 331,67 € pour 0,8 ETP 46 956,98 € pour 1 ETP 50 605,44 € pour 1 ETP 17 059,52 € pour 0,5 ETP 20 315,58 € pour 0,4 ETP	5
22 / Ex Lots 5	ULI Ondaine Couronne	1,5	<b>72 245,16 €</b> Dont 40581,96 € pour 1 ETP Dont 31663,20 € pour 0,5 ETP	2
23 / Ex Lot 17	ULI Vallée de l'Ondaine	0,8	Pas de reprise de personnel (salarié de droit public)	1

**Il appartient à chaque candidat de mener à bien l'étude juridique nécessaire afin de savoir si les conditions de reprise de masse salariale s'appliquent ou non à sa propre situation.**

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Dans cette dernière hypothèse, ils devront établir un document marché par lot.

#### 4.3 Forme juridique de l'attribution

L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, la personne signataire du marché exige que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

#### 4.4 Limitation motivée de sous-traitance

Sans objet.

#### 4.5 Variantes et prestations complémentaires

Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.

Prestations complémentaires : pas de prestations complémentaires.

#### 4.6 Durée et délais d'exécution

Les marchés prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (ou à la date de notification du marché si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2024) jusqu'au 31 décembre 2024 pour les lots 1 à 7 et les lots 16 à 23 et 1<sup>er</sup> avril 2024 (ou à la date de notification du marché si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2024) jusqu'au 30 mars 2025 pour les autres lots.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200065004-20230921-20230927-02703-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/09/2023

Les marchés sont reconductibles tacitement deux fois douze mois.

#### 4.7 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des charges ci-joint,
- le document marché valant acte d'engagement et cahier de clauses administratives particulières)
- les formulaires DC1 et DC2.

#### 4.8 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le délai de réception des offres est prolongé lorsque des modifications importantes sont apportées aux documents de la consultation. La durée de la prolongation est proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

### **Article 5 : Autres intervenants**

Sans objet.

### **Article 6 : Présentation des offres quel que soit le mode de transmission**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

#### 6.1 Pièces relatives à la candidature

##### 6.1.1 – Renseignements à fournir

Les candidats doivent fournir les éléments indiqués ci-dessous :

- Identification du candidat
- Déclaration sur l'honneur des articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique.
- Éléments d'appréciation de la **capacité économique et financière des candidats** :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
- Éléments d'appréciation de la **capacité professionnelle et technique des candidats** :

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
042-200065894-20230927-20230192709-DE

Arcusé certifié exécutoire :  
Réception par le préfet : 29/09/2023

Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations qu'ils inscrivent doivent correspondre aux niveaux minimaux de capacité définis à l'article 7.1 du présent règlement de consultation.**

#### 6.1.2 - Envoi d'une réponse électronique avec le service « DUME »

Les candidats fournissent les éléments demandés à l'article 6.1.1 en utilisant le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**.

*Marche à suivre pour compléter le DUME :*

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur « suivant ».
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la commande publique.
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur « Aperçu » pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format pdf ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Liens utiles pour plus d'information sur le Document Unique de Marché Européen – DUME :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

<https://www.marches-publics.info/service-dume>

#### 6.1.3 – Autres informations à prendre en compte

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (société-mère, filiaux ou sous-traitants) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat en apporte la preuve par tout moyen approprié.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis au Département de la Loire dans le cadre d'une précédente consultation, sous réserve que ceux-ci restent valables. À ce titre, il est conseillé aux candidats d'indiquer dans leur dossier de candidature la liste des documents et renseignements déjà transmis ainsi que la référence à la procédure correspondante.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le Département de la Loire peut obtenir directement par un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

**Les opérateurs économiques nouvellement créés ou ne disposant pas de références de même nature que celles de la présente consultation devront remettre dans leur dossier de candidature tous documents utiles permettant d'examiner leurs capacités professionnelles, techniques, économiques et financières, à savoir :**

- capacités techniques : indication des moyens matériels et humains, certificats de bonne exécution de travaux...
- capacités économiques et financières: documents permettant de déterminer les moyens financiers des candidats
- capacités professionnelles : tout document permettant de vérifier que le candidat possède les qualifications requises et apportant la preuve d'un certain niveau de compétences professionnelles. Cette preuve de capacité peut être apportée par tout moyen (notamment par des certificats de qualification ou des certificats de qualité ou tout autre moyen).

**Ainsi les opérateurs économiques nouvellement créés pourront produire à cet effet, les références de leur personnel (personnel d'encadrement et d'exécution) en indiquant leurs formations professionnelles, diplômes et stages suivis, indication des autres expériences professionnelles antérieures (durée, indication des missions exercées, etc.).**

## 6.2 Pièces relatives à l'offre

- Le document intitulé marché et ses annexes, complétés par les représentants qualifiés des opérateurs économiques ayant vocation à être titulaires, avec un IBAN,
- Le mémoire technique comprenant les éléments suivants :
  - La connaissance et l'implication dans le dispositif rSa et dans le dispositif public de l'emploi,
  - La qualité et les expériences professionnelles des intervenants affectés au présent marché, précisant pour chacun, le temps de travail consacré à cette prestation (en ETP),
  - La pédagogie, méthodologie de l'accompagnement, connaissance du champ de l'insertion et de ses acteurs notamment de l'insertion professionnelle, maîtrise des diagnostics globaux de situation et des bilans professionnels, modalités de restitution des actions, moyens mobilisés et résultats obtenus,
  - Lieu(x) de déroulement de l'action : locaux dont il dispose actuellement ou qu'il compte occuper pour exécuter le marché permettant de réaliser la prestation au plus près des usagers, sur le territoire couvert par le lot.
  - Budget analytique de la prestation,
  - Réactivité, date de démarrage, calendrier(s) prévisionnel(s)

Il pourra comporter des compléments au gré du candidat.

- La décomposition du prix global et forfaitaire, complétée, sera à fournir sous forme libre, datée et signée, accompagnée du détail de la prise en charge, le cas échéant, d'une partie des moyens humains nécessaires (exprimés en % d'ETP).

*Avertissement : l'adresse électronique indiquée par le candidat dans le document marché ou dans l'acte d'engagement, sera celle utilisée pour tous les échanges. Le candidat devra donc veiller à indiquer une adresse électronique consultée régulièrement.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

**Nota :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

**La signature de l'offre, qu'elle soit manuscrite ou électronique, est possible mais pas obligatoire. Seul l'attributaire sera tenu de signer son offre.**

En cas d'offre électronique, il aura recours à un certificat de signature conforme à la norme eIDAS de niveau « Qualifié ». (Les certificats RGS\*\* émis jusqu'au 01/10/2018 seront encore acceptés jusqu'à leur expiration.)

**Néanmoins, afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer.**

**À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part.**

### 6.3 En cas de transmission d'une copie de sauvegarde

Le candidat peut doubler l'envoi par voie dématérialisée par une copie de sauvegarde dans les conditions précisées dans les conditions générales d'utilisation de la plate-forme disponible sous : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

La copie de sauvegarde doit être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

<u>Envoi postal</u>	<u>Dépôt contre récépissé</u>
Département de la Loire Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique 2 rue Charles de Gaulle 42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	Accueil du Département de la Loire 2 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT-ETIENNE <i>entre 9h00 et 12h00 et entre 13h15 et 16h00,, hors samedis, dimanches, jours fériés et journées de fermeture (ponts).</i>

## **Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

### 7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, la personne signataire du marché peut dans un délai approprié et identique pour tous:

- demander aux candidats de produire ou de compléter les pièces demandées absentes ou incomplètes, conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique.
- mettre en demeure les candidats d'établir, par tout moyen, que leur professionnalisme et leur fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et que leur participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement, si elle constate qu'ils se trouvent potentiellement dans une situation relevant des articles L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Lors de l'examen des candidatures, et après demande de régularisation éventuelle, seront éliminées, les candidatures :

- qui ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique ;
- qui ne sont pas recevables en application des articles L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

- Les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de concession antérieur ou d'un marché public antérieur ;
  - Les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution ;
  - Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens ;
  - Les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
  - Les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens.
- qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article R2143-3 du code de la commande publique et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence,
  - qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes.

Après avoir examiné l'ensemble des pièces, le Département se réserve le droit d'écartier un candidat conformément aux articles L2141-7 à 11 du code de la commande publique.

#### **Les niveaux minimaux de capacité sont :**

Les professionnels de l'organisme candidat devront posséder des compétences dans les domaines de l'insertion socio-professionnelle et de l'accompagnement des publics en difficultés d'insertion. Ils devront être titulaires de diplômes d'Etat de travail social (assistant social, conseiller en Economie Sociale et Familiale, ou éducateur spécialisé), de diplômes d'Etat en insertion professionnelle ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces secteurs d'activités.

Le Département accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats-membres.

## 7.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

### **1- la valeur technique** notée sur 20 points, et pondérée à 60 %, jugée avec pour sous-critères :

- Note sur **5** : Connaissance du public et du dispositif d'insertion, connaissance des employeurs, maîtrise des bilans en diagnostic socioprofessionnel et de l'orientation et de l'accompagnement.
- Note sur **5** : Moyens humains affectés à la prestation : nombre, qualité et expérience des intervenants.
- Note sur **5** : Méthodologies et pédagogies proposées : outils utilisés pour la prestation, la restitution des bilans et la traduction des projets élaborés (contenus, échéanciers de rencontres, démarches prévues, engagées, résultats, etc.).
- Note sur **3** : Capacité à se rendre au plus près de la population ciblée, à disposer de sites de proximité en correspondance avec le territoire couvert par le lot.
- Note sur **2** : réactivité, délai de réalisation et de mise en œuvre de la prestation.

### **2- le prix** noté sur 20 points, pondéré à 40 %, jugé à partir du prix fourni dans le document marché

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

01720906589A210330027290201023000E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

La formule de calcul utilisée pour noter le critère prix est la suivante :

$$\text{Note offre } x = \left( \frac{\text{Prix offre mini}}{\text{Prix offre } x} \right) \times \text{nombre de points maximum.}$$

Pour chaque critère, la meilleure offre sur ce critère obtiendra la note maximale.

Lors de l'examen des offres, le Département se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

## **Article 8 : Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché**

L'opérateur économique retenu devra fournir, à réception d'un courrier déclarant son offre retenue pour le présent marché :

- L'attestation sur l'honneur de l'article L113-13 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire ;
- Le cas échéant, les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- si l'attributaire est un groupement d'entreprises, le mandataire doit fournir, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement précisant les conditions de cette habilitation et notamment l'autorisation donnée au mandataire de signer l'offre au nom du cotraitant. A défaut de transmission de ce document d'habilitation du mandataire, il sera demandé au(x) cotraitant(s) n'ayant pas remis ce document de signer le document marché ;
- Le cas échéant, le document marché daté et signé :  
En cas de transmission des plis par voie papier, le document devra être signé de façon manuscrite.  
En cas de transmission des plis par voie dématérialisée, le document devra être signé électroniquement.

NB : LA SEULE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'UN FICHIER COMPORTANT PLUSIEURS DOCUMENTS (NOTAMMENT D'UN FICHIER DE TYPE « ZIP ») SERA CONSIDÉRÉE COMME NON-CONFORME. LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DOIT ÊTRE PRÉSENTE POUR CHAQUE DOCUMENT DONT LA SIGNATURE EST REQUISE.

**À défaut de réception de ces documents dans le délai indiqué dans le courrier susmentionné, l'offre du candidat sera rejetée, et son élimination prononcée par la personne signataire du marché.**

Toutefois, le candidat retenu n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qu'il a déjà transmis au Département de la Loire dans le cadre d'une précédente consultation, sous réserve que ceux-ci restent valables.

À ce titre, il est conseillé aux candidats d'indiquer dans leur dossier de candidature la liste des documents et renseignements déjà transmis ainsi que la référence à la procédure correspondante.

Le candidat retenu n'est par ailleurs pas tenu de fournir les documents et renseignements que le Département de la Loire peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200065894-20230927-20230192709-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 29/09/2023

Afin de simplifier la gestion des attestations à fournir par les opérateurs économiques, les candidats sont invités à déposer et à mettre à jour les documents suivants via leur compte sur <https://www.aws-entreprises.com> (accès, gestion et alerte de validité entièrement gratuits) :

- IBAN,
- Attestations d'assurance, dont attestation d'assurance décennale dans le cas d'un marché de travaux,
- Attestations annuelles.

Ces éléments, dont le dépôt et la mise à jour relèvent de la responsabilité des candidats, seront utilisés en cas d'attribution du marché à l'issue de la présente procédure, et dans les consultations futures, le cas échéant.

## Article 9 : Conditions de remise des offres

Les offres peuvent être transmises de l'une des façons suivantes :

- Soit par voie dématérialisée dans les conditions de l'article 9.1
- Soit sur support papier dans les conditions de l'article 9.2.

### 9.1 Dispositions pour la remise des offres dématérialisées (par voie électronique)

Les candidatures et offres peuvent être **transmises par voie dématérialisée** dans les conditions suivantes :

Pour déposer une offre par voie électronique, les candidats doivent préalablement télécharger le dossier de consultation sur le profil acheteur: <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

Le dépôt des offres est effectué à partir du même lien.

Les informations relatives aux prérequis techniques d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation, aux certificats de signature électronique, aux formats des fichiers à transmettre, et aux tailles des envois dématérialisés figurent dans les conditions générales d'utilisation de la plate-forme disponible sous : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les candidats transmettent leur offre en ligne par transmission électronique sécurisée en respectant les modalités formelles indiquées à l'article 6 du présent règlement avec un sous-répertoire qui contient les pièces relatives à la candidature *tous lots confondus* et un sous-répertoire *par lot* qui contient les pièces de l'offre.

**Pour toute question informatique relative à la configuration de poste, certificats électronique, accès, téléchargement de pièces et aux échanges sur la plate-forme de dématérialisation, contacter le support AWS achat Solution au 08 92 14 00 04 ou à l'adresse mail support-entreprises@aws-france.com**

### 9.2 En cas de transmission par voie papier

Les candidatures et les offres sont transmises dans une seule enveloppe globale cachetée comprenant une chemise qui contient les pièces relatives à la candidature tous lots confondus et une chemise par lot comprenant les pièces de l'offre.

- ➔ Télécharger la couverture jointe au retrait du DCE, la renseigner y compris l'adresse mail de référence, et la coller sur l'enveloppe extérieure.

A défaut d'utilisation de cette couverture, l'enveloppe devra porter l'adresse et les mentions suivantes :

Offre pour :	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
« Prestation d'accompagnement renforcé vers l'emploi, des participants du dispositif L.O.J.R.F. »	042-200065894-20230927-20230192709-DE
Lot(s) n°...	Accusé certifié exécutoire
- NE PAS OUVRIR -	Réception par le préfet : 29/09/2023

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

<u>Envoi postal</u>	<u>Dépôt contre récépissé</u>
Département de la Loire Direction des affaires juridiques et de la Commande Publique 2 rue Charles de Gaulle 42022 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	Accueil du Département de la Loire 2 rue Charles de Gaulle 42000 SAINT-ETIENNE <i>entre 9h00 et 12h00 et entre 13h15 et 16h00, hors samedis, dimanches, jours fériés et journées de fermeture (ponts).</i>

## Article 10 : Modalités de règlement et de paiement

### 10.1 Modalités de règlement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 10.2 Modalités de paiement

- avance de 10% du montant du marché pour les lots d'un montant supérieur à 50 000€ HT en application des dispositions des articles R2191-3 à R2191-12 du code de la commande publique.
- acomptes trimestriels

Cautionnement et garanties exigés :

- uniquement pour les LOTS d'un montant supérieur à 100 000 € HT : garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance.

### 10.3 Modalités de financement

Marché susceptible d'être valorisé dans le cadre du Fonds Social Européen. Dans ce cadre, le soutien du Fonds Social Européen auprès du Département pourrait être équivalent à 40%, les 60% restant étant alors financé sur fonds propres du Département.

## Article 11 : Organe de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 78 14 10 10

Télécopie 04 78 14 10 65

Adresse mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Adresse web : <http://lyon.tribunal-administratif.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023